

LETTRE D'ENTENTE

ENTRE

L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA

(l'employeur)

– et –

L'ASSOCIATION DES PROFESSEUR.E.S DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA

(l'Association)

Groupe de travail mixte sur le soutien administratif

ATTENDU QUE, conformément à la sous-section 5.1.1 de la convention collective 2021-2024, l'employeur doit fournir aux membres des installations et services qui se révèlent nécessaires à l'exécution efficace de leurs fonctions, tels que des services de bibliothèque et d'informatique, des services techniques, de secrétariat, de soutien technologique, de soutien à la formation, de l'assistance à l'enseignement et à la recherche, des installations de laboratoire et des services connexes, des bureaux, des services téléphoniques et autres services de soutien;

ATTENDU QUE l'Association a soulevé des inquiétudes quant à certaines tâches de soutien administratif que l'employeur offre actuellement aux membres pour les aider à exécuter leurs fonctions;

ATTENDU QUE les avancées technologiques et l'évolution des plateformes numériques changent la façon dont le soutien administratif est offert;

PAR CONSÉQUENT :

1. Les parties conviennent de créer un groupe de travail mixte dans les deux (2) mois qui suivent la ratification de la convention collective entrée en vigueur le 1^{er} mai 2024. Ce groupe sera formé de trois (3) personnes représentant la direction, que nomme l'employeur, et de trois (3) personnes représentant l'Association, que nomme l'Association. Chacune des parties avisera l'autre par écrit des personnes qu'elle nomme avant la première réunion.
2. Le mandat du comité est de cerner des changements favorables à apporter au soutien administratif offert aux membres de l'Association et de présenter des recommandations concrètes aux parties à cet égard. Le comité doit :
 - a. mener des consultations confidentielles auprès des membres de l'Association au sujet des problèmes et des enjeux liés au soutien administratif;

- b. mener des consultations confidentielles auprès du personnel de soutien et/ou des gestionnaires au sujet des problèmes et des enjeux liés au soutien administratif offert aux membres de l'Association;
 - c. examiner les différentes façons dont le soutien administratif est offert dans chacune des facultés de l'Université d'Ottawa ainsi que dans les facultés des universités membres de l'U15;
 - d. prioriser les formes de soutien administratif relevées par les membres de l'Association lors des consultations prévues au sous-paragraphe 2a., de façon à aider les professeures et professeurs à s'acquitter efficacement de leur charge de travail et à aider l'Université à s'acquitter de sa mission d'université à vocation de recherche;
 - e. recueillir des études appropriées;
 - f. faire des recherches sur les meilleures pratiques de soutien administratif;
 - g. relever les points faibles et les occasions d'optimisation du soutien administratif et du soutien à la formation;
 - h. identifier la meilleure façon de répartir le soutien administratif et le soutien à la formation entre les unités scolaires et les facultés pour permettre aux membres de consacrer le plus de temps de travail possible à l'exercice de leurs fonctions.
3. Le groupe de travail présentera son rapport final aux parties au plus tard deux (2) ans après sa première réunion.
4. La présente lettre d'entente expire à la soumission du rapport final prévu au point 3, ou au plus tard le 29 avril précédant l'expiration de la convention collective entrée en vigueur le 1^{er} mai 2024. Sa durée peut être prolongée d'un commun accord des parties.